

## **Règlement «Miss Protéine» 2019 Brune, Holstein, Race tachetée rouge**

1. La vache se distingue par la teneur du lait en protéine la plus élevée après au moins deux lactations. La teneur moyenne en protéine doit être d'au moins 3,30 pour cent.
2. La teneur moyenne en matière grasse ne doit pas excéder 4,20 pour cent.
3. Le rendement laitier est en moyenne
  - pour la Brune : d'au moins 5 747 kilos (80 % du rendement moyen de lactation pour la Brune en 2017/2018)
  - pour Holstein : d'au moins 6 974 kilos (80 % du rendement moyen de lactation pour Holstein en 2017/18)
  - pour la Race tachetée rouge : d'au moins 5 680 kilos (80 % du rendement moyen de lactation pour la Race tachetée rouge en 2017/2018).
4. Si les critères mentionnés aux points 1 à 3 ne permettent pas de départager les concurrentes, la plus faible teneur du lait en matière grasse (pour une teneur en protéine maximale) est déterminante.
5. S'il y a de nouveau plusieurs vaches qui répondent aux critères des points 1 à 4, le titre reviendra à l'animal qui présente le nombre de lactations le plus élevé.
6. Le respect du Règlement d'exposition de la CTEBS en vigueur au moment de l'exposition est la condition à la participation de la FPSL en tant que sponsor : <https://asr-ch.ch/de/telechargements/>
7. Les membres de la société ou de l'organisation d'élevage sont membres d'une section régionale de la FPSL.

La cloche est remise en tant que prix itinérant! La plaquette en laiton sera gravée chaque année en régie propre. La fonderie de cloches Gusset à Uetendorf (tél. 033 345 12 09) se tient à votre entière disposition si vous avez des questions.

### **Producteurs Suisses de Lait PSL**

D. Pachali  
tél. 031 359 54 12  
daniela.pachali@swissmilk.ch

Weststrasse 10  
Case postale  
CH-3000 Berne 6

Téléphone 031 359 51 11  
Télécopie 031 359 58 51  
psl@swissmilk.ch  
www.swissmilk.ch

**swissmilk**